

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 9 septembre 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 9 septembre 2024 à seize heures (16h), sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adjudication d'un emprunt par billets à la suite des demandes de soumissions publiques réalisées le 9 septembre 2024;
5. Résolution de concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 170 900 \$ qui sera réalisé le 16 septembre 2024;
6. Affaires nouvelles;
7. Période de questions des citoyens ;
8. Levée de la séance spéciale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2024-182

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

Adoptée

4. ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES RÉALISÉES LE 9 SEPTEMBRE 2024

R. 2024-183

ATTENDU que la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 septembre 2024, au montant de 170 900 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

13 600 \$	3,80000 %	2025
14 300 \$	3,65000 %	2026
15 000 \$	3,70000 %	2027
15 800 \$	3,75000 %	2028
112 200 \$	3,80000 %	2029

Prix : 98,36800

Coût réel : 4,21783 %

2 - CAISSE DESJARDINS D'ALMA

13 600 \$	4,23000 %	2025
14 300 \$	4,23000 %	2026
15 000 \$	4,23000 %	2027
15 800 \$	4,23000 %	2028
112 200 \$	4,23000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,23000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 septembre 2024 au montant de 170 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2014-408. Ces billets sont émis au prix de 98,36800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

5. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 170 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 SEPTEMBRE 2024

R. 2024-184

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur souhaite emprunter par billets pour un montant total de 170 900 \$ qui sera réalisé le 16 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2014-408	170 900 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2014-408, la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU que la Municipalité de la paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur avait le 10 septembre 2024, un emprunt au montant de 170 900 \$, sur un emprunt original de 240 500 \$, concernant le financement du règlement numéro 2014-408;

ATTENDU que, en date du 10 septembre 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 16 septembre 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2014-408;

POUR CESMOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	13 600 \$	
2026.	14 300 \$	
2027.	15 000 \$	
2028.	15 800 \$	
2029.	16 500 \$	(à payer en 2029)
2029.	95 700 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2014-408 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 16 septembre 2024, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 2014-408, soit prolongé de 6 jours.

Adoptée

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune question n'a été envoyée de la part des citoyens.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2024-185

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 16h15.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier